

<http://www.cpalb.fr/partenariat-reconduit-pour-la-tortue-cistude>



Date de mise en ligne : dimanche 15 janvier 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Article trouvé sur le [site internet du Dauphiné libéré](#) - Publié le 21/12/2016.

Depuis de nombreuses années, un partenariat est établi entre la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Savoie afin de favoriser la réussite du programme de réintroduction de la cistude d'Europe. Cette coopération vient d'être reconduite pour une durée de trois ans, sur la période 2016-2018.

La réintroduction de la cistude est souhaitée sur de nouveaux sites aux abords du Rhône, dans le domaine concédé de la CNR, ainsi qu'autour du lac du Bourget. Les travaux d'entretien de milieux, la récupération des tortues de Floride et la sensibilisation du public font aussi partie du programme.

Une réintroduction effectuée avec succès

Engagée dans la préservation environnementale du Haut- Rhône, la CNR veille à la mise en valeur patrimoniale, économique et touristique du domaine concédé. Celui-ci comprend des milieux naturels et artificiels riches du point de vue de l'intérêt écologique.

La cistude d'Europe, petite tortue aquatique protégée en France, occupait originellement les rives du lac du Bourget : elle y a été observée pour la dernière fois en 1990.

Le CEN de Savoie a entrepris sa réintroduction en 1995. Un enclos d'acclimatation est construit à cet effet au sud du lac. Ce programme de réintroduction sur le lac du Bourget et le Haut-Rhône est entré dans sa phase opérationnelle en 2000. Les premiers lâchers ont eu lieu au sud du lac. Avec succès, puisque la population est croissante et bien portante. Une centaine d'adultes ont été recensés récemment.

Entre 2014 et 2016, de nouveaux lâchers ont eu lieu au nord du lac, à Chanaz et Portout. En bordure du Rhône, sur les milieux aquatiques annexes au canal de Savières, une centaine de cistudes ont aussi été relâchées.

Outre le CEN et la CNR, d'autres acteurs sont à ce jour engagés dans la préservation de la cistude. L'État, la Région, la communauté d'agglomération Grand Lac ou encore l'Union européenne apportent chacun une contribution financière au programme national ou régional.